Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260605-DCM_2026_065-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026

CONVOCATION : 29 mai 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Jean-François LE BOUGUENNEC, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Véronique FRUGNAC, Yves-Marie LALLICAN, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Sylvie DUHAMEL, Erwan MOREAU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE, Erwan HERVÉ.
Absents : Sylvie FASQUEL, Sylvie RITZENTHALER, Audrey BOURDIN, Etienne JEGOU, Thierry GUERRIAU.
Procurations : Yannick GOURIÉ, Jérôme CUSSONNEAU, Yannick COCHAUD, Sylvie DUHAMEL, Alain DECIMA.

65. FINANCES - ENFANCE-JEUNESSE – Reconduction DSP Léo Lagrange (Acte 1.2)

M. Yannick GOURIÉ, adjoint à l'enfance jeunesse présente l'exposé suivant :

La Mairie d'Orgères a confié au prestataire LEO LAGRANGE, dans le cadre d'un contrat de concession, Délégation de Service Publique, la gestion du service public local de l'accueil de loisirs sans hébergement, l'Espace jeunes et le Conseil Municipal des Jeunes d'Orgères.

Conformément à l'Article 2 du Règlement de Consultation de la DSP : La durée du contrat de concession est de 2 ans du 1er septembre 2024 au 31 août 2026 renouvelable par reconduction expresse de 3 x 1 an par lettre recommandée avec accusé de réception, adressé au moins deux mois avant la date effective.

Au regard des résultats obtenus durant la période écoulée, et de la qualité du service rendu aux usagers, la collectivité souhaite poursuivre cette mission dans les mêmes conditions, pour une durée complémentaire d'un an, soit jusqu'au 31/08/2027.

Ceci exposé ;

Vu l'avis de la commission Enfance Jeunesse et Vie Scolaire du 28/05/2026

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au renouvellement de la DSP du 01/09/2026 au 31/08/2027.

Pour extrait certifié conforme,

